

Pour insérer une annonce emploi, contactez votre conseiller personnel



Christian Frey
au 021 349 50 53

tamedia
publications romandes

mytamedia.ch

Cadres	2 à 3
Banque/Assurance	2
Apprentissage	2
Industrie/Ingénierie	3 à 4
Commerce/Administration	4 à 6
Vente/Représentation	6 à 7
Arts et métiers	7 à 8
Finance/Comptabilité	8
Bâtiment/Construction	8 à 9
Médical, paramédical et social	10 à 11

Emplois divers	11 à 12
Restauration/Hôtellerie	13
Enseignement	13
Petites annonces	14

Formation
Un CFC de danseur-interprète, un diplôme obtenu au terme d'une formation unique en Suisse. 14

Soyez mobile!
+ 6'000 offres en ligne

N°1 en Suisse romande jobup.ch

24 Emploi

179 OFFRES

Une reconversion dans les métiers de l'immobilier, c'est possible

L'USPI ouvre les inscriptions d'IMMODéfi, un cursus permettant de se reconvertir vers la profession de gérant d'immeubles

Patrizia Rodio

Pour l'une, c'est une mauvaise chute et une cheville brisée nécessitant une chirurgie reconstructive qui a mis fin à une carrière de vendeuse, qu'elle affectionnait. Pour l'autre, trois hernies discales auront eu raison de sa fonction de parqueteur, où il s'épanouissait. A 28 et 38 ans, pas facile de se retrouver à l'AI. Mais Nadia Viret et Tomas Gallego ont, dans leur malheur, trouvé une voie professionnelle qui aujourd'hui, disent-ils, est en passe de les combler entièrement. Grâce à l'engagement et au soutien de l'assurance invalidité - qui finance leur reconversion - ils sont à l'aube d'une nouvelle vie professionnelle à laquelle ils n'avaient sans doute pas pensé de prime abord, celle de gestionnaire d'immeubles junior.

Le métier est exigeant et demande de grandes compétences, tant techniques qu'administratives et sociales. Actuellement, les gérants d'immeubles pouvant répondre à un tel niveau d'aptitudes sont rares. C'est que, jusqu'à peu, il n'existait qu'une formation généraliste. Pour une profession



Le gestionnaire d'immeubles doit posséder des compétences variées, tant au niveau technique qu'administratif et social. La profession requiert aussi de l'entregent. CORBIS

qui requiert entregent, maîtrise du droit du bail ainsi que de hautes compétences humaines et la capacité de faire le joint entre maître des travaux, propriétaire, locataires et concierge, c'est peu. Lancé avec succès en 2011, un nouveau cursus sur neuf mois intensifs répond mieux à la demande depuis. Avec succès puisque «sur les trois dernières volées 80% des participants ont trouvé une place de travail au terme de la formation», indique fièrement Murielle Girardin. Directrice et fondatrice de la société Compétentielle, elle a été mandatée par l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) pour mettre en place et gérer «IMMODéfi»,

cursus de reconversion professionnelle.

Sélection drastique

Une étroite collaboration entre l'USPI et l'Office de l'assurance invalidité permet à un grand nombre de candidats - pour la volée en cours, ils sont près de la moitié - de se réadapter professionnellement après un accident de parcours. N'y participe pas, pour autant, qui veut. «Ce n'est pas facile d'y entrer», sourit Tomas Gallego, actuellement en stage de formation chez Moser Vernet Cie à Genève. «Il faut savoir ce qu'on veut et le vouloir réellement, car la sélection est drastique, mais la formation est passionnante. Je dé-

couvre le droit du bail, le fonctionnement d'une régie, je suis enchanté de pouvoir profiter de cette deuxième chance.»

Nadia Viret ne dit pas autre chose, elle qui a aussi brillamment passé le casting d'entrée. «C'est juste fantastique. J'adore tout ce que j'apprends, le côté technique compris. C'est une belle aventure dont je suis très satisfaite.» En juillet prochain, au terme de sa formation, elle occupera le poste d'assistante, avec possibilité d'évolution comme gérante» auprès de Domicim à Morges, qui lui a offert son poste de stage et un nouveau contrat de travail.

«A noter que pour les entreprises qui proposent ces stages le bé-

En pratique

Date et lieu: octobre 2014 à juillet 2015. 80% du cursus se fait en stage dans une gérance, le 20% est réparti entre Paudex et Genève.

Décal d'inscription: 19 mai 2014

Conditions d'admission: CFC, maîtrise du français et de l'informatique de base, permis de conduire et véhicule, compétences sociales et humaines

Prix: variable en fonction de la prise en charge - ou pas - par l'AI.

Renseignements: www.uspi.ch

Descriptif complet du cursus: immodefi@uspi.ch, 021 796 33 00

néfice est grand», ajoute Murielle Girardin, dont la plus grande difficulté est justement de trouver ces sociétés prêtes à donner un coup de pouce. «Les candidats sont sélectionnés très soigneusement. Ils seront formés de manière complète et globale. Expérience faite, le retour sur investissement (ROI) est élevé.» - «C'est l'avenir de la branche qui se dessine là», souligne Olivier Peyrot, administrateur de Naef Holding, président de la commission IMMODéfi. «Nous nous devons d'impliquer et de satisfaire nos gérances membres par le développement de compétences qualifiées», ajoute-t-il en forme d'appel aux entreprises potentiellement intéressées.

Les électriciens de réseau se présentent

Entre démonstrations et visites des locaux, le centre de formation CIFER, à Penthalaz, dévoilera les aspects d'un métier qui s'étend de deux nouveaux domaines d'activité

Les portes ouvertes annuelles de la Communauté d'intérêt pour la formation des électriciens de réseau (CIFER) auront un goût de nouveauté mercredi prochain. Ce n'est pas chaque année qu'une profession connaît une profonde réforme de ces domaines de compétence. Cette année, ce sera le cas, puisque les électriciens de réseau s'occuperont dorénavant aussi de lignes de contact (trolleybus, train, tram) et de télécommunication (cuivre, fibre optique). Bien entendu, les domaines d'activité traditionnels, à savoir la pose et la maintenance des lignes électriques et des câbles, le montage des stations de transformation et l'éclairage public seront aussi à l'honneur durant cette après-midi de portes ouvertes. Le public est d'ailleurs invité, dès 14 heures, à une démonstration du cours Réseau aérien sur la place d'exercice du centre de la sécurité civile de Gollion. Dès 15 h 45, au centre de formation CIFER de Penthalaz, des stands présenteront le reste des activités de la profession, dont les deux nouveaux domaines. **L.B.**

Portes ouvertes le mercredi 14 mai dès 14 h à Gollion, puis à Penthalaz dès 15 h 45. Programme complet et infos sur le site www.cifer.ch

Les deux degrés de liberté pour changer de métier

L'œil du pro

Vincenzo Ganci
Headhunter



Mon métier de chasseur de têtes (quelle horrible expression!) m'amène à côtoyer chaque jour des personnes très compétentes dans leur domaine et souhaitant une évolution professionnelle à l'interne ou, plus souvent, en dehors de leur organisation.

Il m'arrive plus rarement d'être questionné sur la possibilité d'un changement radical de domaine de compétences, de fonction, de marché ou d'industrie. Mais la fréquence augmente. A mon avis, chaque évolution de position professionnelle comportant plus de

deux degrés de changement, tels que définis ci-dessus, peut s'avérer difficile ou simplement irréaliste. On peut appeler cela «la théorie des deux degrés de liberté».

Bien que chacun a dans son entourage au moins un exemple d'une reconversion professionnelle totale, c'est un grand pas en général lié à une initiative entrepreneuriale et somme toute assez rare. Le risque de la reconversion est porté par l'initiant (ce qui ne facilite par contre pas la décision!).

Dans l'entreprise moyenne, un recruteur aura du mal à considérer sérieusement la candidature d'une personne venant d'un domaine, d'une culture, d'un produit ou d'un réseau de distribution trop différents de l'entreprise pour laquelle il recrute.

Un recruteur interne applique simplement la théorie des deux de-

grés de liberté, et si, entre la position de provenance et celle à pourvoir, il y a plus de deux degrés de changement, il ne prendra probablement pas le risque de considérer le candidat en question. Un recruteur externe sera plus sévère encore dans son application de cette règle. Il est mandaté par un client pour trouver un profil précis. Même si le client attend une perspective fraîche et créative de la situation, il aura du mal à accepter plus d'un degré de liberté, voire aucun.

A moins que votre âge ne soit compris entre 20 et 30 ans, c'est-à-dire la période de la vie lors de laquelle les entreprises privilégient le potentiel et sont enclines à accepter un changement radical de voie professionnelle, vous pourrez difficilement changer plus de deux degrés lors d'un changement d'entreprise: pour un commercial ex-

terne expérimenté, il sera compliqué d'évoluer au sein du département RH d'une entreprise d'un autre secteur d'activité, car ce changement comporte plus de deux degrés de liberté (entreprise, fonction, industrie). Par contre, il est possible qu'au sein de la même entreprise il puisse avoir sa chance, car le changement n'implique qu'un degré de liberté (fonction).

La théorie des deux degrés de liberté est un bon outil pour aider chacun de nous dans la planification concrète et réaliste de sa propre vie professionnelle. Il peut même pousser à l'entrepreneuriat, ce qui est une bonne chose. Mais le noble concept de liberté doit toujours être confronté à la réalité du marché afin de ne pas s'acharner sur des illusions.

vincenzo@gancipartners.com

Le chiffre

30%

Soit l'objectif du taux de femmes parmi les cadres que la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) s'est fixé à l'horizon 2020, suite aux réflexions du Conseil fédéral à ce sujet. Les femmes restent en effet peu nombreuses parmi les cadres et chefs de programme de la SSR, a montré une étude des universités de Lausanne et de la Suisse italienne. Les femmes ne se sont fait une place dans la hiérarchie que dès 2005. Elles ont bénéficié de la création de nouveaux postes de cadres intermédiaires. Les contrats atypiques ou à temps partiel continuent toutefois d'être majoritairement l'apanage des collaboratrices. ATS

Apprenti Report de service civil rejeté

Un cours de service civil de 26 jours n'est pas incompatible avec l'accomplissement d'une formation professionnelle. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rejeté la demande d'un apprenti qui voulait pour la deuxième fois repousser son cours. Le jeune homme avait bénéficié d'un premier report avant de solliciter une nouvelle fois le renvoi d'un cours.

L'organe d'exécution compétent pour l'accomplissement du service, à Rütli (ZH), avait refusé d'accepter sa seconde demande. Saisi d'un recours, le TAF confirme la décision de l'autorité d'exécution. La durée d'un cours de 26 jours n'est pas excessive. Elle permet au jeune homme de rattraper la formation dispensée pendant ce laps de temps. **ATS**